

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50204
Numéro SIREN : 348 931 577
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2021 sous le numéro de dépôt 1013

SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ

Dépôt N° 1013 du

30 MARS 2021



COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : <u>SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE EDMOND PIERROT</u>		08000 <u>WARCOQ</u>	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Numéro SIRET* <u>3 4 8 9 3 1 5 7 7 0 0 0 3 8</u>			
		Exercice N clos le, <u>31 08 2020</u>	
		N-1 <u>31 08 2019</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP
	Clause de réserve de propriété :*		CR
	Immobilisations :		
Stocks :			
Créances :			

Certifié conforme le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :210...000.....)	DA	210 000	210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	21 000	21 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	383	1 081	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 649	15 302	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	253 032	247 383	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	174 633	63 544	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 178	172 941	
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 730	51 071	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		630	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	313 541	288 186		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	566 573	535 569	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	313 541	288 186		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISTON

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC				
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF			
			} services*	FG	369 405	FH	FI	372 360	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		369 405	FK	FL	372 360		
	Production stockée*				FM	1 825	(1 195)		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 142	162		
	Autres produits (1) (11)				FQ	4	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	372 376	371 329	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	290 025	289 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	836	820	
	Salaires et traitements*					FY	39 026	41 721	
	Charges sociales (10)					FZ	15 155	16 085	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*		GA				
			} - dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		3 700
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	4	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	345 044	351 998		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	27 332	19 330		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 623	3 156	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	3 623	3 156		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	886	1 343	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	886	1 343	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 736	1 812		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	30 068	21 143		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 419	5 841	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	375 998	374 484	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	354 349	359 183	
5 - BÉNÉFICE OU PÉRTE (Total des produits - total des charges)		HN	21 649	15 302	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	886		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IHX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 142		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
		A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6			
		A8			
		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Cegid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Fonds commercial	x	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-08-2020, dont le total est de 566.573 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 369.405 Euros et dégageant un bénéfice de 21.469 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La situation de confinement a marqué légèrement l'activité la société, étant donné que les membres de l'équipe ont pu faire du télétravail et avancer sur leurs missions hormis le secrétariat.

Toutefois l'entreprise a pris des dispositions pour permettre à ses salariés de reprendre en partie l'activité à compter du 11 Mai 2020 en présentielle, avec toutes les mesures de protection et de distanciation préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, tout en continuant l'autre partie en télétravail.

L'entreprise a par ailleurs déposé une demande de chômage partiel le 6 Avril 2020 à la DIRECCTE pour 1 salarié, sur la période du 16 mars 2020 au 31 Décembre 2020, soit pour un volume d'heures total de 1.607 heures. Cette demande a été acceptée tacitement.

Un report des échéances sociales a été mis en place. La société a demandé le report des charges patronales auprès de l'URSSAF pour les cotisations des mois de Mars & Avril

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

2020, soit pour un montant total de 1.190 euros. Elle a également demandé le report des charges patronales auprès des caisses de retraite pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020 soit pour un montant total de 491 euros. Les cotisations de retraite ont été intégralement réglées à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
 - les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Global	Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Clientèle	20 276			20 276	
Indemnité clientèle	744			744	
Total	21 020			21 020	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général, l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'a pas été amorti.

Luc CHARLIER

*Commissaire aux Comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel de REIMS
1 bis, rue de Lorraine
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES*

*Téléphone : 03.24.56.30.90
Télécopieur : 03.24.56.20.64*

SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

18, rue Edmond Pierrot

08000 WARCO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020



SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

18, rue Edmond Pierrot

08000 WARCO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

A l'associé unique,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confié par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 à la date d'émission de mon



rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

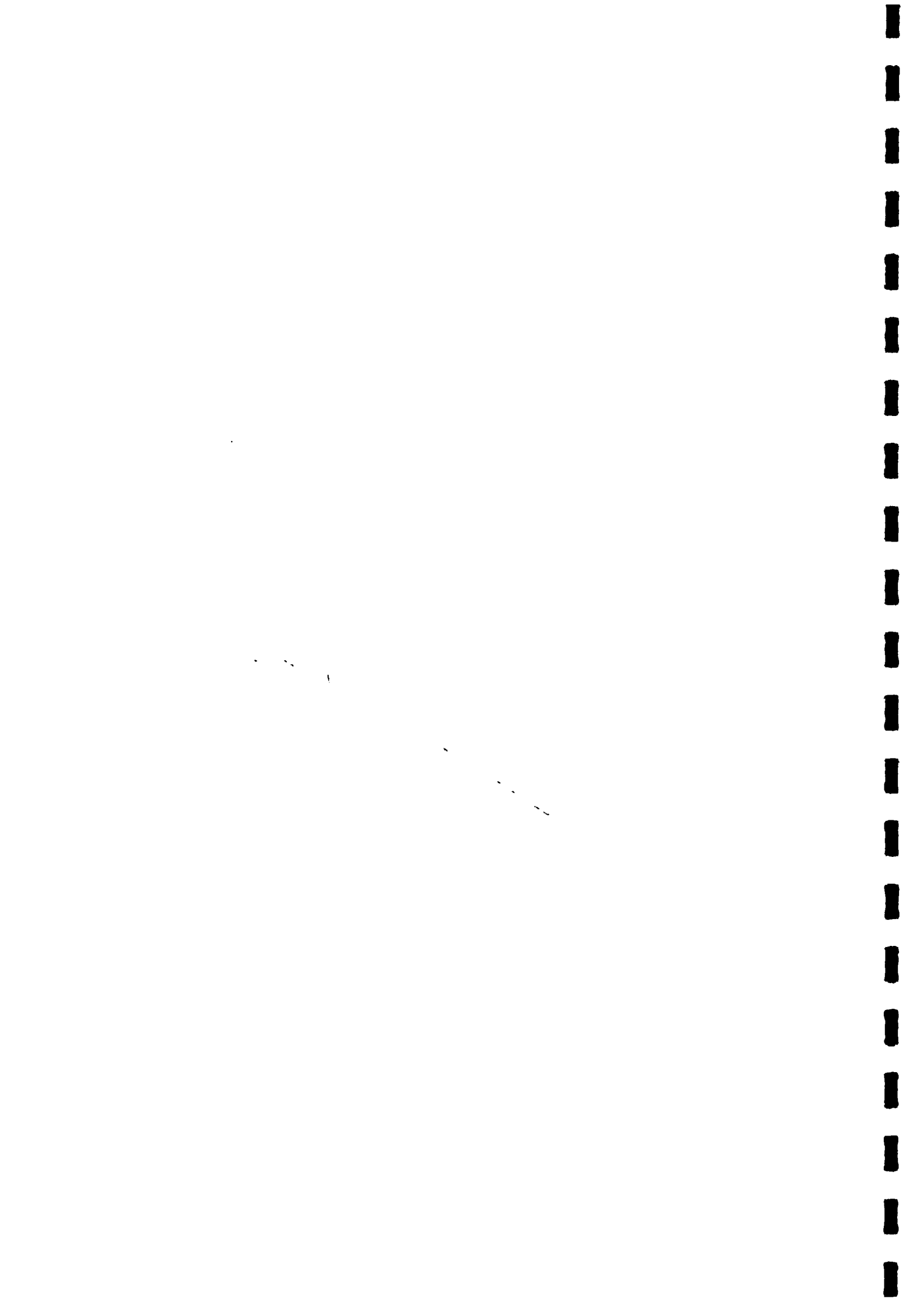
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières
Le 14 décembre 2020.





ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N° 2020 31/08/2020			Exercice N° 2019 31/08/2019		Ecart N°/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles	21 020		21 020	21 020			
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	21 020		21 020	21 020			
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services	4 750		4 750	2 925	1 825	62.39	
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	272 175	21 682	250 493	235 637	14 856	6.30	
Autres créances	42 733		42 733	54 838	12 104	22.07	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	245 150		245 150	218 537	26 613	12.18	
Charges constatées d'avance (3)	2 427		2 427	2 613	186	7.12	
Total III	567 235	21 682	545 553	514 549	31 004	6.03	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	588 255	21 682	566 573	535 569	31 004	5.79	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

25 947

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N-1		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2020	31/08/2019	31/08/2020	31/08/2019	Euros	%
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Capital (Dont versé : 210 000)	210 000	210 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	21 000	21 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	383	1 081	698	64.59		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 649	15 302	6 347	41.48		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total II	253 032	247 383	5 649	2.28			
AUTRES FONDS PROPRIETAIRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (U)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	174 633	63 544	111 089	174.82		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 178	172 941	86 763	50.17		
	Dettes fiscales et sociales	52 730	51 071	1 659	3.25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		630	630	100.00			
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	313 541	288 186	25 355	8.80		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	566 573	535 569	31 004	5.79			

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

313 541

288 186

1957
JUL 11 1957
LIBRARY

STANDARD INDUSTRIAL
CLASSIFICATION
SYSTEM
MANUFACTURING

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/08/2020-2021			Exercice N-1	Ecart N°/N-1	
	France	Exportation	E.Total	31/08/2019-2020	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	369 405		369 405	372 360	2 955	0.79
Chiffre d'affaires NET	369 405		369 405	372 360	2 955	0.79
Production stockée			1 825	1 195	3 020	252.72
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 142	162	980	606.10
Autres produits			4	2	2	103.24
Total des Produits d'exploitation (I)			372 376	371 329	1 047	0.28
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			290 025	289 669	356	0.12
Impôts, taxes et versements assimilés			836	820	16	1.92
Salaires et traitements			39 026	41 721	2 695	6.46
Charges sociales			15 155	16 085	929	5.78
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 700	3 700	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	4	1	37.36
Total des Charges d'exploitation (II)			345 044	351 998	6 955	1.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			27 332	19 330	8 002	41.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N°	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/08/2020	31/08/2019	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 623	3 156	467	14.80
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 623	3 156	467	14.80
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	886	1 343	457	34.01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	886	1 343	457	34.01
2. Résultat financier (V-VI)	2 736	1 812	924	50.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 068	21 143	8 925	42.22
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	8 419	5 841	2 578	44.14
Total des produits (I+III+V+VII)	375 998	374 484	1 514	0.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	354 349	359 183	4 833	1.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 649	15 302	6 347	41.48

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1950

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-08-2020, dont le total est de 566.573 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 369.405 Euros et dégageant un bénéfice de 21.469 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La situation de confinement a marqué légèrement l'activité la société, étant donné que les membres de l'équipe ont pu faire du télétravail et avancer sur leurs missions hormis le secrétariat.

Toutefois l'entreprise a pris des dispositions pour permettre à ses salariés de reprendre en partie l'activité à compter du 11 Mai 2020 en présentielle, avec toutes les mesures de protection et de distanciation préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, tout en continuant l'autre partie en télétravail.

L'entreprise a par ailleurs déposé une demande de chômage partiel le 6 Avril 2020 à la DIRECCTE pour 1 salarié, sur la période du 16 mars 2020 au 31 Décembre 2020, soit pour un volume d'heures total de 1.607 heures. Cette demande a été acceptée tacitement.

Un report des échéances sociales a été mis en place. La société a demandé le report des charges patronales auprès de l'URSSAF pour les cotisations des mois de Mars & Avril

SECRET

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

2020, soit pour un montant total de 1.190 euros. Elle a également demandé le report des charges patronales auprès des caisses de retraite pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020 soit pour un montant total de 491 euros. Les cotisations de retraite ont été intégralement réglées à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

RECEIVED
MAY 19 1964
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
 - les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles et incorporelles

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette

NO. 1000 OF 1911
17 JULY
KALAMANGA WY
= 1000 1911 =

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Luc CHARLIER
Commissaire aux Comptes

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Clientèle	20 276			20 276
Indemnité clientèle	744			744
Total	21 020			21 020

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général, l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'a pas été amorti.

U. S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR
BUREAU OF LAND MANAGEMENT
WASHINGTON, D. C.

« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »
Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros
Siège social : 18 rue Edmond Pierrot, 08000 WARCQ
348.931.577 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2020

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 21.649,05 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 21.649,05 Euros,
- Autres réserves : 382,84 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 22.031,89 Euros.**

Affectation :

- la somme de 22.000,00 Euros 22.000,00 Euros,
à titre de dividendes à l'Associé unique,
soit un montant de 8,80 Euros pour chacune des
2.500 actions composant le capital social,

- le solde, soit le montant de 31,89 Euros, 31,89 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
même montant,

Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 22.031,89 Euros.

L'associée unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30%, mais que de par sa qualité, l'Associée unique n'est pas concernée par ce prélèvement.

Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour.

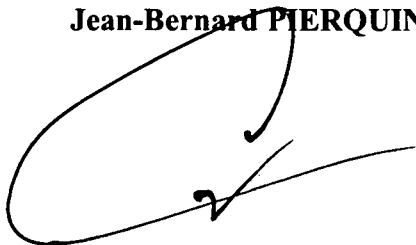
Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	
2016/2017	20.000 €uros	éligibles à l'abattement.
2017/2018	15.000 €uros	éligibles à l'abattement.
2018/2019	16.000 €uros	éligibles à l'abattement.

Certifié conforme,

Le Président,

Jean-Bernard PIERQUIN :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.